Premièrement, pourquoi le Québec ou l'Ontario appuieraient-ils le Sénat des "trois E" du Premier ministre Getty, alors que chacune de ces provinces dispose actuellement d'approximative-ment 25% des sièges du Sénat? Deuxièmement, pourquoi une province refuserait-elle l'un des meilleurs dispositifs de patronage jamais imaginé? D'après le projet d'accord constitutionnel, les gouvernements provinciaux pourraient nommer des amis du pouvoir et les personnes choisies seraient payées par le trésor fédéral.

Nous croyons que si réforme du Sénat il y a, elle doit s'effectuer de façon appropriée et globale après conclusion d'une entente générale sur l'objet, la nature et la portée de cette réforme. La solution provisoire actuellement proposée soulève le risque sérieux de bloquer en fait le processus de réforme.

Aussi imparfait qu'ait pu être le processus actuel de nomination des sénateurs, il a tout au moins témoigné d'un certain effort et d'une tradition de reconnaître la dualité linguistique fondamentale du Canada en nommant des sénateurs non québécois d'expression française et des sénateurs québécois d'expression anglaise. Si le droit de proposer des candidats au Sénat est accordé aux provinces, il doit s'accompagner de la responsabilité de respecter la tradition consistant à assurer la représentation de nos communautés linguistiques minoritaires. Nulle part dans le projet d'accord consitutionnel ne fait-on état du maintien de cette tradition.